

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Mercredi 29 Mars 2023**

- Salle des Fêtes de la Tour du Meix-

### COMPTE RENDU DE SÉANCE

**Nombre de membres :**

En exercice : **25**

Présents : **16**

Pouvoirs : **3**

**Date de convocation :** 23/03/2023

**Délégués présents :** BORGES Marielle, BRANCHY Isabelle, BRIDE Marcel, CLOSCAVET Marie-Claire, ETCHEGARAY Josiane, GRAS Françoise, LUSSIANA Eddy, MOREL Alain, MOREL Denis, PANISSET Maryline, PANSERI Marianne, PARIS Robert, PUGET Ginette, RENAUX Marie-Louise, ROTA Josiane, SARRAN Jean-Louis.

**Excusés :** BERREZ Evelyne, BLEUZE Michel, BROCHOIRE Myrtille, GAUTHIER-PACOUUD Sandrine, JACQUES Jean-Claude, PARRENIN Martial.

**Excusés ayant donné pouvoir :** CAPELLI Célestin à Josiane ROTA, PROST Philippe à Josiane ETCHEGARAY, RUDE Bernard à LUSSIANA Eddy.

**Secrétaire de séance :** PARIS Robert.

Le quorum est atteint avec **16** présents et **19** votants (dont **3** pouvoirs) sur **25** soit **9** absents pour ce Conseil d'Administration.

Monsieur le Vice-Président du CIAS, Denis MOREL accueille l'ensemble des membres du CIAS. Il débute la séance à 18 h 15.

Il désigne Monsieur Robert PARIS Secrétaire de Séance.

## Centre Intercommunal d'Action Sociale

### **1. Objet : Conseil d'Administration : Adoption du compte rendu du Conseil d'Administration du 15 Décembre 2022**

Rapporteur : MOREL Denis

#### **Le RAPPORTEUR, EXPOSE**

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 25 janvier 2023 ayant pour secrétaire de séance Madame ETCHEGARAY Josiane.

*Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.*

*Résultats des votes : 19 votants – 19 pour - 0 contre - 0 abstentions*

### **2. Objet : Conseil d'Administration : Rendu compte des délégations du Président – Vice-Président**

Rapporteur : MOREL Denis

#### **Le RAPPORTEUR, EXPOSE**

Le Code de l'Action Sociale et des Familles (articles R.123-21, R.123-22 et R. 123-23) permet au conseil d'Administration de déléguer au Président et au Vice-Président un certain nombre de décisions.

Monsieur le Vice-Président présente les décisions prises dans le cadre de cette délégation, à savoir:

- TRANSMISSION de 1 dossier de renouvellement personne en situation de handicap.
- TRANSMISSION de 1 dossier d'Aide Sociale Personne Handicapée – 1ère demande au service compétent du Conseil Départemental du Jura.
- TRANSMISSION de 3 dossiers d'Aide Sociale Personnes Agées à l'hébergement en EHPAD – 1ère demande au service compétent du Conseil Départemental du Jura.
- APPROUVER les termes de la convention signifiant un partenariat entre le CIAS de Terre d'Émeraude Communauté et l'ANCV.
- APPROUVER les termes de l'avenant n°6 de la convention de location de la maison de santé.

## Centre Intercommunal d'Action Sociale

**Monsieur le Vice-Président** précise l'objet de l'avenant n° 6 pour les locataires de la Maison de Santé de Moirans -en - Montagne.

A savoir, qu'à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2023, les **550,49 m<sup>2</sup> de locaux communs** mis à disposition de l'ensemble des locataires de la Maison de Santé ne sera plus à la charge du CIAS TEC mais à la charge des locataires au prorata de leurs mètres carrés de surface louée.

**Le CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

### DÉCIDE

**DE PRENDRE ACTE** de l'exercice de ses délégations par le Président ou le Vice-Président.

Résultats des votes : **19 votants – 19 pour – 0 contre – 0 abstentions**

### **3. Objet : Approbation des comptes administratifs 2022**

Rapporteur : MOREL Denis

#### **Le RAPPORTEUR, EXPOSE**

Les résultats de clôture 2022 concernant les établissements gérés par le CIAS TEC.

3

A savoir : **Pour le fonctionnement**

#### **CIAS :**

- Dépenses 2022 : 894 356,00
- Recettes 2022 : 1 006 777,05

Soit un résultat de l'exercice de : 112 421,05 (bénéfice)

Et un résultat global de fonctionnement de 115 223,56 après le report N-1 de 2 802,51 (bénéfice)

#### **EHPAD :**

- Dépenses 2022 : 1 845 173,16
- Recettes 2022 : 1 858 490,83

Soit un résultat de l'exercice et global de fonctionnement de : 13 317,67 (bénéfice)

#### **FOYER LOGEMENT :**

- Dépenses 2022 : 234 565,15
- Recettes 2022 : 186 376,13

Soit un résultat de l'exercice de : **- 48 189,02 (déficit)**

Et un résultat global de fonctionnement de **- 54 207,85** après le report N-1 de **- 6 018,83 (déficit)**

## Centre Intercommunal d'Action Sociale

A savoir : **Pour l'Investissement**

### **CIAS :**

- Dépenses 2022 : 128 328,77
- Recettes 2022 : 152 270,78

Soit un résultat de l'exercice de : 23 942,01 (bénéfice)

Et un résultat global d'investissement de - 65 970,67 après le report N-1 de - 89 912,68 (déficit)

### **EHPAD :**

- Dépenses 2022 : 98 325,91
- Recettes 2022 : 66 478,05

Soit un résultat de l'exercice et global de : - 31 847,86 (déficit)

### **FOYER LOGEMENT :**

- Dépenses 2022 : 3 517,73
- Recettes 2022 : 17 795,99

Soit un résultat de l'exercice de : 14 278,26 (bénéfice)

Et un résultat global d'investissement de 47 687,06 après le report N-1 de 33 408,80 (bénéfice)

Les résultats 2022 fonctionnement et investissement sont de :

**CIAS :** 49 252,89 (bénéfice)

**EHPAD :** -18 530,19 (déficit)

**FOYER LOGEMENT :** - 6 520, 79 (déficit)

*Monsieur le Vice-Président rappelle que le déficit du foyer logement s'explique par la non occupation de plusieurs logements depuis le mois de septembre 2021, et qui a perduré en 2022 et qui continue en 2023 ; à ce jour, 4 logements vacants.*

*Ce déficit qui progresse est inquiétant.*

*Le vice-Président propose de mettre ce sujet à l'ordre du jour pour la prochaine commission Sénior ; de réfléchir à de l'accueil temporaire sur cet établissement comme le pratique le foyer logement de Clairvaux et rappelle aussi les visites de résidence autonomie et foyer logement à programmer afin de comparer avec le foyer logement d'Orgelet et de trouver des solutions pour cet établissement déficitaire.*

## Centre Intercommunal d'Action Sociale

Monsieur le Vice-Président quitte la salle et **MME Marianne PANSERI** qui est l'élue la plus âgée de l'assemblée

### DEMANDE

Au conseil d'administration d'approuver les chiffres et résultats énoncés auparavant par le vice-Président et qui sont conformes aux documents présentés à cette assemblée.

**Le CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

### APPROUVE

Les comptes administratifs et les résultats des sections fonctionnement et investissement du CIAS TEC, de l'EHPAD de Moirans et du Foyer Logement – BELLEVUE d'Orgelet.

*Résultats des votes : **19 votants – 19 pour - 0 contre - 0 abstentions***

Suite au vote, Monsieur le Vice-Président est invité à rejoindre la salle du Conseil d'Administration

#### **4. Objet : Approbation des comptes gestion 2022**

5

Rapporteur : MOREL Denis

### Le RAPPORTEUR, DECLARE

Les chiffres et résultats des comptes administratifs 2022 sont conformes au compte de gestion édités par Monsieur le Trésorier, Jérôme FABING, responsable de la comptabilité du CIAS

**Le CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

### DECIDE

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022,
2. Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

## Centre Intercommunal d'Action Sociale

**DE DECLARER** que l'ensemble des comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le trésorier du SGC Saint-Claude visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DE PRENDRE ACTE** qu'il s'agit des comptes de gestion 2022 suivants :

- Budget général CIAS
- Budget EHPAD Résidence du Moulin
- Budget Foyer Logement Résidence Bellevue

**DE CHARGER** Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Résultats des votes : **19 votants - 19 pour - 0 contre - 0 abstentions***

### 5. **Objet : Affectation des résultats 2022**

Rapporteur : MOREL Denis

#### **Le RAPPORTEUR, EXPOSE**

Pour les différents établissements

#### **EHPAD :**

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent global de fonctionnement de **13 317,67 €**

#### **Se décomposant comme suit :**

- Hébergement excédent de + 52 684 ,86 €
- Dépendance déficit de - 70 669,95 €
- Soins excédent de + 31 302,76 €

#### **FOYER-LOGEMENT :**

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit global de fonctionnement de **54 207,85 €** (avec report N-1)

#### **CIAS :**

Constatant que le compte administratif fait apparaître un bénéfice global en fonctionnement de **115 223,56 euros** (avec report N-1)

**Le CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

## DECIDE

### LES AFFECTATIONS DE RESULTATS SUIVANTS :

#### EHPAD :

- **L'excédent Hébergement :**

**30 000,00 €** en apport sur la réserve d'investissement sur le compte 10682

**22 684,86 €** apport sur la réserve de compensation des déficits au compte 1068631

- **Le déficit Dépendance :**

**-70 669,95 €** au compte 119 en report à nouveau déficitaire

- **L'excédent Soins**

**20 000,00 €** en apport sur la réserve d'investissement sur le compte 10682

**11 302,76 €** en apport sur la réserve de compensation des déficits au compte 1068631

#### FOYER-LOGEMENT :

L'affectation du résultat de fonctionnement déficitaire **de 54 207,85 €** en report à nouveau

#### CIAS :

L'affectation de la somme de **65 970,67 euros** au profit de la section d'investissement au compte 1068

**49 252,89 euros** en report sur la section de fonctionnement

*Résultats des votes : **19 votants – 19 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

*Monsieur le Vice-Président rappelle que pour l'EHPAD, l'affectation du résultat selon la nomenclature M22, s'effectue sur N+ 2, donc pour le Compte Administratif 2022, la reprise se fera sur l'exercice 2024*

## 6. Objet : Vote des budgets 2023

Rapporteur : MOREL Denis

**Le RAPPORTEUR,  
EXPOSE**

Les budgets proposés pour les différents établissements :

## Centre Intercommunal d'Action Sociale

### EHPAD :

La section de fonctionnement s'équilibre à **1 079 091 €** :

1. Hébergement : **953 350,83 €**
2. Dépendance : **253 376,15 €**
3. Soins : **772 364,02 €**

La section d'investissement s'équilibre à **142 294,92 €**.

### Foyer-Logement :

La section de fonctionnement s'équilibre à **319 440,85 €**

La section d'investissement s'équilibre à **63 802,06 €**.

### CIAS :

La section de fonctionnement s'équilibre à **1 247 158,14 €**

La section d'Investissement s'équilibre à **181 370,67 €**.

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

### **DECIDE**

**D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du CIAS, le budget primitif du Foyer Logement et le budget primitif de l'EHPAD-Résidence du Moulin 2023.

8

**DE CHARGER** Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

*Résultats des votes : **19 votants – 19 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

**Monsieur le Vice-Président** apportent les explications suivantes

#### EHPAD

##### Augmentation des dépenses :

- *La restauration : 8,40 % (budget hébergement), soit entre 14 000 et 15 000 euros de plus pour 2023*
- *Les salaires avec la majoration pour les aides – soignantes dû au passage de catégorie C à B. Cela concerne le budget dépendance pour 30% et le budget Soins pour 70%.*
- *Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), du fait de l'ancienneté du personnel*
- *La quasi-totalité des dépenses du fait de l'inflation- Nous bénéficions, en revanche, d'un bouclier tarifaire spécifique EHPAD pour l'électricité. Les charges sont payées intégralement et c'est EDF qui rembourse ensuite .....*

## Centre Intercommunal d'Action Sociale

*Et en recettes :*

*Les loyers des résidents pour tarif hébergement pour 60,07 euros par jour et la quote part dépendance pour 5,35 euros par jour. Nous avons bénéficié pour 2023, d'une augmentation **de 2,31 % pour le tarif hébergement***

*La dotation ARS versée mensuellement par la CPAM*

*LA DOTATION APA par les Conseils Départementaux (CD) – essentiellement le CD39 mais les autres départements pour les résidents ayant leur domicile de secours avant leur entrée en EHPAD, dans un autre département. Cette dotation est en baisse depuis 2017. Baisse de dotation pour 2023 de 1,09%*

### **FOYER-LOGEMENT**

*Il est proposé, pour couvrir le déficit de fonctionnement du foyer logement, d'apporter à cet établissement (budget annexe), **une subvention d'équilibre de 124 641 euros***

### **CIAS**

*Pour rappel, le CIAS assure :*

- *Les portages repas pour les cantines, centre de loisirs et personnes âgées à domicile d'une grande partie du territoire de la communauté de communes. (Charges + recettes)*
- *La gestion de la Maison de Santé de Moirans*
- *La gestion de la Halte- répit à Orgelet*
- 1. *Le foyer- logement d'Orgelet et l'EHPAD de Moirans étant des budgets annexes.*

*Mme Maryse CHAVANT précise que concernant l'EHPAD, les éventuels déficits à venir pour l'Hébergement et les Soins seront repris sur les réserves de compensation des déficits constituées depuis plusieurs années grâce aux bénéfices successifs.*

*Le montant des réserves de compensation au 31/12/2022 (hors décisions 2023 dans l'attente de l'acceptation de l'ARS pour les Soins et du Conseil Départemental 39 pour l'hébergement) :*

- Hébergement : 106 821,64
- Soins : 28 734,84

## **7. Objet : Vote des tarifs des voyages seniors 2023**

Rapporteur : MOREL Denis

**Le RAPPORTEUR,  
PROPOSE**

**DE RESERVER** un séjour du 3 au 10 juin 2023 à l'Île d'Oléron pour un montant total **estimé** à 25 441 € comprenant l'hébergement, les excursions, la taxe de séjour et l'assurance annulation.

**DE RESERVER** un séjour du 24 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2023 à Chédigny (Val de Loire) pour un montant total **estimé** à 23 153,50 € comprenant l'hébergement, les excursions, la taxe de séjour et l'assurance annulation.

## Centre Intercommunal d'Action Sociale

**DE RESERVER** un séjour du 7 au 14 octobre 2023 à Socoa Urrugne pour un montant total **estimé** à 24 007 € comprenant l'hébergement, les excursions, la taxe de séjour et l'assurance annulation.

**DE RETENIR** la société BULLY Autocar pour le transport des voyageurs sur les 3 destinations au tarif de 5 890 € pour Les Beaupins, 3 790 € pour Chédigny et 5 890 € pour Socoa- Urrugne.

**DE FIXER** le tarif du séjour par personne non-imposable à 436 € pour le séjour à l'Île d'Oléron et 346 € pour le séjour à Chédigny (Val de Loire) et 406 € à Socoa- Urrugne comprenant l'hébergement, les excursions, la taxe de séjour, l'assurance annulation, le transport et l'accompagnement.

**DE FIXER** le tarif du séjour par personne imposable à 630 € pour le séjour à l'Île d'Oléron et 540 € pour le séjour à Chédigny (Val de Loire) et 600 € à Socoa- Urrugne comprenant l'hébergement, les excursions, la taxe de séjour, l'assurance annulation, le transport et l'accompagnement.

**DE DIRE** que lors des séjours voyages seniors, les voyageurs ont la possibilité d'être hébergés en chambre individuelle.

Cette option a un coût supplémentaire pour le voyageur.

Le CIAS facturera le même montant que facture la résidence d'accueil.

**DE PRENDRE EN CHARGE** les frais de séjours (hébergement, excursions, taxe de séjour et transport) des accompagnatrices.

**DE CHARGER** Monsieur le Président de signer les pièces liées à ces opérations.

10

**Le CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

### DECIDE

**D'ADOPTER** toutes les réservations, tarifs, prise en charge et annexes concernant les voyages seniors 2023

**DE CHARGER** Monsieur le Président de signer les pièces liées à ces opérations.

*Résultats des votes : **19 votants – 19 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

**Mesdames ETCHEGARAY et ROTA** apportent les explications suivantes :

*Le choix des participants retenus pour les voyages seniors, s'effectuent selon 4 critères :*

- 1. Résider sur la Communauté de Communes Terre d'Emeraude*
- 2. Être bénéficiaire des avantages ANCV (réduction du prix du voyage du fait d'un critère de revenus à ne pas dépasser)*
- 3. Ne pas avoir bénéficié l'année précédente d'un voyage Senior organisé par le CIAS.*
- 4. La date d'arrivée du dossier d'inscription*

*Le voyage au Pays Basque est très sollicité ; tous les inscrits ne pourront pas être retenus cette année. Il est prévu pour 2024, un voyage au Pays Basque avec priorité aux inscrits de 2023, n'ayant pas pu participer à ce voyage.*

## Centre Intercommunal d'Action Sociale

*Mesdames ETCHEGARAY et ROTA sont les accompagnatrices des 3 voyages.*

*La question se pose du remplacement en cas de défection de l'une ou de l'autre.*

*MME M-Louise RENAUX veut bien accompagner en cas de défaillance, ainsi que Françoise GRAS.*

### **8. Objet : Recours au contrat d'apprentissage**

Rapporteur : MOREL Denis

#### **Le RAPPORTEUR, EXPOSE**

Le dispositif des contrats d'apprentissage présente un intérêt tant pour la personne accueillie que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises ;

#### **Les demandes portent pour 2023 concernant l'EHPAD de Moirans :**

- Deux apprenti(es) pour préparer au métier d'agent de service
- Deux apprenti(es) pour préparer au métier d'aide-soignant(e)

**Le Conseil d'Administration**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

11

#### **DECIDE**

**DE RECOURIR** au contrat d'apprentissage,

**D'AUTORISER** l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement :

- De deux apprenti(es) pour préparer au métier d'agent de service
- De deux apprenti(es) pour préparer au métier d'aide-soignant(e)

**DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

**DE CHARGER Monsieur le Président** de signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de l'ensemble des démarches nécessaires à ce recrutement.

*Résultats des votes : **19 votants – 19 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

***Monsieur le Vice-Président** rappelle que depuis Septembre 2022, une apprentie en tant qu'agent de service est embauchée à l'EHPAD pour une durée de 2 ans. Elle effectue en alternance un Bac Professionnel.*

## Centre Intercommunal d'Action Sociale

### 9. **Objet : Attributions de subventions pour un montant de 6 000 euros**

Rapporteur : MOREL Denis, Vice-Président

#### **Le RAPPORTEUR, PROPOSE**

Les subventions suivantes pour :

1. ADMR : 1 000 euros
2. SECOURS CATHOLIQUE : 1 000 euros
3. ENTRAIDE : 1 500 euros
4. LES SIRENES DE BELLECIN : 500 euros
5. SOLIDARITE PAYSANS JURA : 500 euros
6. SOURIRES ET SOUVENIRS : 1 500 EUROS

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE**

**D'ACCORDER** les subventions proposées aux 6 associations

**D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*Résultats des votes : **18 votants – 19 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

*(Mme ROTA ne prend pas part au vote, faisant partie de l'association ENTRAIDE)*

*Résultats des votes : **18 votants – 19 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

*(M. SARRAN ne prend pas part au vote, faisant partie de l'association Sourires et Souvenirs)*

***Madame Josiane Rota et Monsieur J-Louis Sarran** ne participent pas au vote de la subvention concernant leur association dont ils sont adhérents.*

***Monsieur J-Louis Sarran** précise que les bénévoles qui œuvrent à la Halte Répit sont membres de l'association Sourires et Souvenirs.*

*La Halte Répit fonctionne en majeure partie grâce au bénévolat de l'association Sourires et Souvenirs.*

*La subvention permet l'acquisition de matériels pour la HALTE Répit, l'intervention d'un psychologue.*

***Madame Ginette PUGET** demande la marche à suivre pour l'obtention des subventions.*

***Monsieur le Vice-Président et Madame Isabelle ARNAL** répondent qu'une demande écrite doit-être faite auprès du CIAS par l'association ou l'organisation demandeuse avant le 31 Janvier pour l'année en cours.*

***Madame Ginette PUGET** précise que concernant les ADMR, bien qu'il y ait, une organisation départementale, chaque ADMR est indépendante ; pour être assurée du bénéfice de la subvention, il faut une dotation par structure (Orgelet, Clairvaux...)*

## Centre Intercommunal d'Action Sociale

*C'est la raison pour laquelle, il est proposé, cette année, diminuer la subvention à 1 000 euros, afin d'anticiper, les demandes des autres ADMR du territoire, en 2024, avec 500 euros à chacune*

### **Questions diverses**

**Mme Marie-Claire CLOSCAVET** interroge sur l'EHPAD de Clairvaux : Le CIAS a-t-il des contacts réguliers avec la Mutualité Française Jura qui assure la gestion de cet établissement par délégation de service accordé par le CIAS TEC.

**Monsieur le Vice-Président** répond qu'une rencontre annuelle est organisée et que la DSP avec la Mutualité Française se terminant au 31/12/2024, cette dernière souhaite continuer la gestion de l'établissement au-delà de 2024.

**Mme Françoise GRAS** intervient sur un point qui lui semble important à gérer au niveau territorial, à savoir, les déserts médicaux.

*Elle s'interroge sur le rôle du Collectif Santé en Petite Montagne quant à la recherche de nouveaux médecins pour s'établir sur le territoire.*

*En effet, ce collectif a une attitude déplaisante, un dénigrement des élus et ce, par voie de presse, pétitions.... Il s'exprime au nom de la Collectivité alors qu'il n'est pas mandaté dans ce sens. De plus, Mme GRAS constate un individualisme, chaque commune cherche à recruter sans concertation avec les autres communes du territoire. Elle propose un fonds de concours auquel chaque commune (92 sur TEC) participerait pour permettre de financer la recherche de médecins.*

**Madame ETCHEGARAY** intervient. En effet, par expérience, les cabinets de recrutement qui œuvrent dans le domaine médical sont très coûteux et peu efficace.

*Des jeunes médecins veulent venir mais sous condition de partager un local avec un médecin Sénior.*

*Il est demandé de réunir de nouveau, la commission déserts médicaux qui permettrait par rapport au Contrat Local de Santé du Pays Lédonien, d'avoir une vision de tout le territoire par l'intervention des élus communaux qui connaissent exactement la problématique de leur commune.*

*Il faut, en effet affirmer la volonté politique des élus quant à cette problématique de désertion des médecins au niveau des territoires ruraux.*

*Promouvoir le territoire par tous les moyens de communication afin de le valoriser pour les professionnels médicaux.*

**Madame ETCHEGARAY** demande d'intégrer à la commission Déserts médicaux, Le Dr Marielle RODIN, en tant que personne ressource. Elle est en effet en retraite donc plus disponible et réside sur Val Suran.

**Monsieur le Vice-Président et Madame Isabelle ARNAL** interviennent à tour de rôle en précisant que la Communauté de Communes Terre d'Émeraude, n'a pas la compétence Santé mais que cette problématique fait partie des sujets à solutionner au niveau communautaire.

*Au niveau du pôle Lédonien, il n'y a pas de projet de financement de nouvelles Maisons de Santé.*

*En conclusion de cette réunion, Madame Isabelle ARNAL précise qu'un Conseil d'Administration du CIAS doit se tenir chaque trimestre.*

*Un prochain conseil sera donc initié en Juin 2023.*

*De plus, une date doit être fixée pour une Commission Sénior avec visites d'établissements assimilés à des Foyers-Logements*

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 45.**